



## **SAINT-GIRONS HANDBALL COUSERANS**

Place Jean Ibanès  
BP 40110 - 09200 Saint-Girons Cedex  
☎ : 06 47 55 83 47  
Site : <http://handball-saint-girons.fr/>  
Email : [sghbclub@gmail.com](mailto:sghbclub@gmail.com)

Le 15/08/2020

Chers adhérents,

Objet : Licences 2020-2021

Bonjour à tous,

C'est avec un grand plaisir que nous vous accueillons ou que nous vous retrouvons au sein du Saint-Girons Handball Couserans pour la saison 2020-2021 pour porter au plus haut les couleurs de notre club.

Le principe de la dématérialisation des licences se poursuit. Vous trouverez donc ci joint l'ensemble des documents nécessaires à la constitution de votre licence ainsi qu'une fiche explicative quant à la démarche à suivre (voir page 2).

Votre licence ne sera validée qu'à réception du dossier d'inscription COMPLET (fiche d'inscription, règlement intérieur signée, ORIGINAL du certificat médical et règlement de la cotisation), que vous devrez nous retourner par courrier à l'adresse de l'association (voir en tête de page). La validation de la licence est obligatoire pour participer au championnat et donc jouer en match.

Vous avez aussi la possibilité de nous faire passer le dossier d'inscription ou de venir nous rencontrer pour obtenir de l'aide à sa constitution lors des permanences dont les dates vous seront communiquées ultérieurement. Vous pouvez enfin donner le dossier complet à votre entraîneur le plus rapidement possible dès la rentrée.

Nous vous souhaitons une excellente saison !  
Sportivement

**Le Conseil d'Administration**



## SAINT-GIRONS HANDBALL COUSERANS

Place Jean Ibanès  
BP 40110 - 09200 Saint-Girons Cedex  
☎ : 06 47 55 83 47  
Site : <http://handball-saint-girons.fr/>  
Email : [sghbclub@gmail.com](mailto:sghbclub@gmail.com)

### FICHE EXPLICATIVE

**Votre licence ne sera validée qu'à réception du dossier d'inscription COMPLET** (fiche d'inscription, règlement intérieur signé, ORIGINAL du certificat médical et règlement de la cotisation), que vous devrez nous retourner par courrier à l'adresse de l'association (voir en tête de page).

1. Remplir les **fiches d'inscriptions** (page 4 à 6) suivant votre statut au sein de l'association (Joueurs Mineurs, Joueurs Majeurs, Dirigeants) ainsi que l'**Autorisation pour cession des coordonnées et photographies** (page 7).
2. **Lire le règlement intérieur de l'association** (P.8) puis le signer et le dater en bas à droite en mentionnant «**Lu et approuvé**».
3. **Certificat Médical** : Le faire remplir par votre médecin traitant, il doit être établi **pour la pratique du handball en compétition et être daté de moins de trois mois**.
4. Vous devez scanner au format pdf ou Jpeg une photo d'identité, la carte d'identité ou livret de famille, le certificat médical et l'autorisation parentale pour les mineurs. **Ces documents vous seront demandés par la suite pour finaliser l'inscription**
5. Remettre **l'intégralité des documents** (fiche d'inscription, règlement intérieur signée, ORIGINAL du certificat médical et règlement de la cotisation) au club. Concernant le règlement de la licence, celui-ci est fonction de la catégorie, voir page 3 (libellé Saint-Girons Handball Couserans si règlement par chèque)
6. Dès réception du dossier complet par le club, vous allez recevoir un email de « **Gest'hand** » vous invitant à « **Compléter un formulaire d'inscription en ligne** », Attention, il se peut que ce mail arrive dans vos spams ! Il se peut également que le lien envoyé ne soit plus fonctionnel (le lien envoyé est valable 15 jours). N'hésitez pas à nous le faire savoir, nous vous le renverrons...
7. Cliquez sur le lien et laissez-vous guider. Vérifiez les données pré-saisies (Nom, prénom, date de naissance, lieu de naissance, adresse, téléphone, email, etc...) et rectifier si erreurs ou non remplis. Choisir le type de licence : joueur, dirigeant loisir, etc...

*Pour info : Si vous êtes déjà licencié, certaines pièces sont déjà préenregistrées ; si elles ne le sont pas :*

- a. Téléchargez votre photo, la carte d'identité, le nouveau certificat médical (en pièce jointe à ce mail) (Vous pouvez le prendre en photo avec votre téléphone ou le scanner)
- b. Téléchargez l'autorisation parentale, **uniquement pour les mineurs**
- c. Cochez les cases (ou non) pour les « dispositions générales », « l'Assurance » et « l'utilisation de votre image » puis **Validez**

**VOUS DEVEZ RECEVOIR UN EMAIL DE CONFIRMATION INDIQUANT :  
QUALIFICATION DE VOTRE LICENCE.**

*N.B : si vous ne disposez pas d'internet ou que vous n'avez pas la possibilité de scanner des documents, le club se chargera de la totalité de la procédure à votre place. Vous devrez alors prendre contact avec les dirigeants ou encadrants et fournir l'ensemble des justificatifs demandés : fiche d'inscription, fiche d'autorisation de cession des coordonnées et photos, original du certificat médical, autorisation parentale pour les joueurs mineurs, 1 photo d'identité, photocopie de la carte d'identité recto/verso et paiement.*



## SAINT-GIRONS HANDBALL COUSERANS

Place Jean Ibanès  
BP 40110 - 09200 Saint-Girons Cedex  
☎ : 06 47 55 83 47  
Site : <http://handball-saint-girons.fr/>  
Email : [sghbclub@gmail.com](mailto:sghbclub@gmail.com)

### PARTICIPER A LA VIE DU CLUB !

Le Saint-Girons Handball Couserans est à la recherche de personnes qui souhaiteraient s'investir dans le club, c'est pourquoi nous vous remercions de nous indiquer vos intentions quant aux points suivants : (Merci de cocher la ou les case(s))

Devenir un parent référent de la catégorie de votre enfant afin de nous aider pour faire le lien avec les autres parents et les dirigeants.

Devenir un partenaire officiel en devenant sponsor du club et en profitant de la déductibilité fiscale de 66% sur vos dons.

Nous aider en fournissant des prestations de services pour les enfants ou bien des lots pour les tombolas, loto et autres manifestations.

Accompagner les enfants au cours des déplacements et prendre d'autres enfants dans son véhicule. A ce titre, vous pourrez bénéficier d'une réduction d'impôt de 66% des frais kilométriques selon le barème en vigueur. (Licence Dirigeants obligatoire)

Indiquez-nous si votre enfant est intéressé par l'arbitrage, il pourra ainsi intégrer l'école des Jeunes Arbitres du club et bénéficier d'une cotisation préférentielle.

### TARIFS SAISON 2020-2021

CATEGORIES	Plein Tarif
* Seniors	130 €
* -18 ans (né(e) en 2003 / 2004 / 2005)	120 €
* -15 ans (né(e) en 2006 / 2007)	110 €
* -13 ans (né(e) en 2008 / 2009)	100 €
* -11 ans (né(e) en 2010 / 2011)	100 €
* -9 ans (né(e) en 2012 / 2013)	95 €
* -7 ans (né(e) en 2014 / 2015)	90 €
* Baby Hand (né(e) en 2016 / 2017)	85 €
* Handball Loisirs	85 €
* Hand Ensemble	70 €
Dirigeants	40 €
Entraîneurs	5 € + chèque de caution de 125 €
Arbitres	40 € + chèque de caution de 85 €

\* Les Réductions pour une même famille ne s'appliquent que sur les licences joueurs (ses) : **-15€** pour la 2<sup>ème</sup> licence, **-30€** pour la 3<sup>ème</sup> licence.

**Attention, les réductions ne s'appliquent pas sur les licences Dirigeants, Arbitres et Entraîneurs.**

La cotisation peut s'effectuer en **plusieurs fois sur demande**, par chèques bancaires, vacances ou sports de l'ANCV. **Attention les cartes jeunes et tickets caf ne sont plus valables pour les associations sportives.**

**Attention, si le dossier d'inscription n'est pas fourni, incomplet ou si le règlement de la licence n'est pas effectué, le futur licencié ne sera plus accepté après le 3<sup>ème</sup> entraînement.**

**COVID : Le club fournira à chaque licencié évoluant dans les catégories jeunes (de -11 ans au -15 ans) un chasuble avec un ballon. Par contre, un chèque de caution de 10€ vous sera demandé.**



## SAINT-GIRONS HANDBALL COUSERANS

Place Jean Ibanès  
BP 40110 - 09200 Saint-Girons Cedex  
☎ : 06 47 55 83 47  
Site : <http://handball-saint-girons.fr/>  
Email : [sghbclub@gmail.com](mailto:sghbclub@gmail.com)

### PARTICIPER A LA VIE DU CLUB !

Le Saint-Girons Handball Couserans est à la recherche de personnes qui souhaiteraient s'investir dans le club, c'est pourquoi nous vous remercions de nous indiquer vos intentions quant aux points suivants : (Merci de cocher la ou les case(s))

Devenir un parent référent de la catégorie de votre enfant afin de nous aider pour faire le lien avec les autres parents et les dirigeants.

Devenir un partenaire officiel en devenant sponsor du club et en profitant de la déductibilité fiscale de 66% sur vos dons.

Nous aider en fournissant des prestations de services pour les enfants ou bien des lots pour les tombolas, loto et autres manifestations.

Accompagner les enfants au cours des déplacements et prendre d'autres enfants dans son véhicule. A ce titre, vous pourrez bénéficier d'une réduction d'impôt de 66% des frais kilométriques selon le barème en vigueur. (Licence Dirigeants obligatoire)

Indiquez-nous si votre enfant est intéressé par l'arbitrage, il pourra ainsi intégrer l'école des Jeunes Arbitres du club et bénéficier d'une cotisation préférentielle.

### TARIFS SAISON 2020-2021

CATEGORIES	Plein Tarif
* Seniors	130 €
* -18 ans (né(e) en 2003 / 2004 / 2005)	120 €
* -15 ans (né(e) en 2006 / 2007)	110 €
* -13 ans (né(e) en 2008 / 2009)	100 €
* -11 ans (né(e) en 2010 / 2011)	100 €
* -9 ans (né(e) en 2012 / 2013)	95 €
* -7 ans (né(e) en 2014 / 2015)	90 €
* Baby Hand (né(e) en 2016 / 2017 / 2018)	85 €
* Handball Loisirs	85 €
* Hand Ensemble	70 €
Dirigeants	40 €
Entraîneurs	5 € + chèque de caution de 125 €
Arbitres	40 € + chèque de caution de 85 €

\* Les Réductions pour une même famille ne s'appliquent que sur les licences joueurs (ses) : **-15€** pour la 2<sup>ème</sup> licence, **-30€** pour la 3<sup>ème</sup> licence.

**Attention, les réductions ne s'appliquent pas sur les licences Dirigeants, Arbitres et Entraîneurs.**

La cotisation peut s'effectuer en **plusieurs fois sur demande**, par chèques bancaires, vacances ou sports de l'ANCV. **Attention les cartes jeunes et tickets caf ne sont plus valables pour les associations sportives.**

**Attention, si le dossier d'inscription n'est pas fourni, incomplet ou si le règlement de la licence n'est pas effectué, le futur licencié ne sera plus accepté après le 3<sup>ème</sup> entraînement.**

**COVID : Le club fournira à chaque licencié évoluant dans les catégories jeunes (de -11 ans au -15 ans) un chasuble avec un ballon. Par contre, un chèque de caution de 10€ vous sera demandé.**



## SAINT-GIRONS HANDBALL COUSERANS

Place Jean Ibanès  
BP 40110 - 09200 Saint-Girons Cedex  
☎ : 06 47 55 83 47  
Site : <http://handball-saint-girons.fr/>  
Email : [sghbclub@gmail.com](mailto:sghbclub@gmail.com)

### FICHE D'INSCRIPTION POUR JOUEUR MINEUR (- 18 ANS)

Je soussigné(e) : \_\_\_\_\_ responsable de la joueuse ou du joueur :

Masculin  Féminin NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_

Naissance le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_ Dépt : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

☎ : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

- Autorise mon enfant à prendre les moyens de transport mis à disposition par le club.  
 N'autorise pas mon enfant à prendre les moyens de transport mis à disposition par le club.

**APRES les ENTRAINEMENTS et les MATCHS ; Je** ou quelqu'un (nom prénom et téléphone) récupère mon enfant :

J'autorise mon enfant à partir seul ou  Je n'autorise pas mon enfant à partir seul

**ASSURE** que mon enfant ne relève d'aucune blessure ou souffrance pouvant perturber sa participation à la compétition de handball et que mon enfant est à jour de sa vaccination antitétanique. Les joueurs blessés ou en convalescence ne sont pas admis à participer.

**AUTORISE** le responsable encadrant l'équipe, sur avis médical, en cas de maladie, de blessure ou d'accident de l'enfant à prendre toutes mesures d'urgence tant médicales que chirurgicales, y compris éventuellement l'hospitalisation.

**J'AUTORISE** en outre mon enfant à participer aux séances d'entraînement, stages, ainsi qu'à toutes manifestations ou initiatives propres à la formation physique et morale de la jeunesse organisée par le club.

Régimes alimentaires particuliers et allergies \_\_\_\_\_

**Joindre une liste complète si votre enfant est sujet à des allergies.**

Traitement médical : \_\_\_\_\_

*En cas de prise de médicament, joindre une attestation du médecin, stipulant que le(s) produit(s) ne fait pas partie de ceux interdits pour la compétition (liste officielle sur [www.santesport.gouv.fr](http://www.santesport.gouv.fr)) Rappel : la **Ventoline** est un produit dopant – Une autorisation spécifique est à demander et à remplir par votre médecin.*

Téléphone **en cas d'urgence** \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature (1)

(1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite "lu et approuvé »



## SAINT-GIRONS HANDBALL COUSERANS

Place Jean Ibanès  
BP 40110 - 09200 Saint-Girons Cedex  
☎ : 06 47 55 83 47  
Site : <http://handball-saint-girons.fr/>  
Email : [sghbclub@gmail.com](mailto:sghbclub@gmail.com)

### FICHE D'INSCRIPTION POUR JOUEUR MAJEUR (+ 18 ANS)

Je soussigné(e),

Masculin  Féminin NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_

Naissance le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_ Dépt : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

☎ : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

**ASSURE** ne relève d'aucune blessure ou souffrance pouvant perturber sa participation à la compétition de handball et être à jour de sa vaccination antitétanique. Les joueurs blessés ou en convalescence ne sont pas admis à participer.

**AUTORISE** le responsable encadrant l'équipe, sur avis médical, en cas de maladie, de blessure ou d'accident à prendre toutes mesures d'urgence tant médicales que chirurgicales, y compris éventuellement l'hospitalisation.

Régimes alimentaires particuliers et allergies \_\_\_\_\_

**Joindre une liste complète si vous êtes sujet à des allergies.**

Traitement médical : \_\_\_\_\_

*En cas de prise de médicament, joindre une attestation du médecin, stipulant que le(s) produit(s) ne fait pas partie de ceux interdits pour la compétition (liste officielle sur [www.santesport.gouv.fr](http://www.santesport.gouv.fr)) Rappel : la **Ventoline** est un produit dopant – Une autorisation spécifique est à demander et à remplir par votre médecin).*

Téléphone **en cas d'urgence** \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature (1)

(1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite "lu et approuvé »



## SAINT-GIRONS HANDBALL COUSERANS

Place Jean Ibanès  
BP 40110 - 09200 Saint-Girons Cedex  
☎ : 06 47 55 83 47  
Site : <http://handball-saint-girons.fr/>  
Email : [sghbclub@gmail.com](mailto:sghbclub@gmail.com)

### FICHE D'INSCRIPTION POUR DIRIGEANT

Je soussigné(e),

Masculin  Féminin NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_

Naissance le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_ Dépt : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

☎ : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

**AUTORISE** les dirigeants du club, sur avis médical, en cas de maladie, de blessure ou d'accident à prendre toutes mesures d'urgence tant médicales que chirurgicales, y compris éventuellement l'hospitalisation.

Régimes alimentaires particuliers et allergies \_\_\_\_\_

**Joindre une liste complète si vous êtes sujet à des allergies.**

Traitement médical : \_\_\_\_\_

Téléphone **en cas d'urgence** \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature (1)

(1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite "lu et approuvé »



## SAINT-GIRONS HANDBALL COUSERANS

Place Jean Ibanès  
BP 40110 - 09200 Saint-Girons Cedex  
☎ : 06 47 55 83 47  
Site : <http://handball-saint-girons.fr/>  
Email : [sghbclub@gmail.com](mailto:sghbclub@gmail.com)

### AUTORISATION POUR CESSION DES COORDONNEES ET PHOTOGRAPHIES

#### JE SOUSSIGNE(E)

NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_

Responsable légal de la joueuse ou joueur : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

**Autorise** le club à faire usage des photographies où j'apparais (moi ou mon enfant joueur), pour tous les usages ci-dessous :

- Presse, - Livre, - Exposition, - Publication électronique,
- Projection publique, - Publicité, - Autres : \_\_\_\_\_

**N'autorise pas** le club à faire usage des photographies où j'apparais (moi ou mon enfant joueur)

**Autorise** la cession de mes coordonnées ou à des partenaires commerciaux du club

**N'autorise pas** la cession de mes coordonnées aux partenaires commerciaux du club

**Le club s'interdit de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du licencié.**

**Cette autorisation est accordée sans durée de temps à compter de la signature. Elle pourra être annulée sur demande écrite du licencié.**

**Le licencié confirme que son autorisation est donnée en connaissance de cause sans contrepartie financière.**

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature (1)

(1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite "lu et approuvé »



## SAINT-GIRONS HANDBALL COUSERANS

Place Jean Ibanès  
BP 40110 - 09200 Saint-Girons Cedex  
☎ : 06 47 55 83 47  
Site : <http://handball-saint-girons.fr/>  
Email : [sghbclub@gmail.com](mailto:sghbclub@gmail.com)

## REGLEMENT INTERIEUR

### ARTICLE 1 : La licence

Tout joueur ou joueuse ou dirigeant ou dirigeante doit avoir déposé le bulletin d'inscription accompagné de son paiement selon les conditions inscrites sur la fiche d'inscription pour pouvoir participer aux compétitions et aux entraînements. Toutefois, il sera toléré l'absence d'inscription au club pour les deux premières séances d'entraînement.

### ARTICLE 2 : Montant des cotisations

Le montant de la cotisation est fixé chaque année par l'assemblée générale sur la proposition du Conseil d'Administration en fin de saison et prendra effet pour la saison complète de l'année suivante.

Elle est fonction de la catégorie du membre.

Les tarifs sont fournis avec la fiche d'inscription. Toute cotisation versée au moment de l'adhésion n'est pas remboursée (sauf cas exceptionnel). Toute inscription réalisée au-delà du premier janvier de chaque année pourra être assortie d'une réduction de tarifs qui sera définie par le conseil d'Administration.

### ARTICLE 3 : Assurances

Les licencié(e)s seront obligatoirement assurés contre les risques d'accidents pouvant survenir pendant les entraînements et les compétitions organisés par le club dès lors que la demande de licence eut été déposée.

### ARTICLE 4 : Les déplacements

Pour les joueurs et joueuses mineurs, l'autorisation parentale pour le transport sur les lieux des matchs extérieurs au gymnase sera obligatoirement remplie et signée par la personne représentant l'autorité parentale ; ce qui dégagera de toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident le ou les accompagnateurs qui pourront être le dirigeant, le parent propriétaire du véhicule ou l'ensemble des dirigeants.

### ARTICLE 5 : Bulletin d'adhésion

Pour chaque inscription, il doit être fourni :

- Bulletin d'adhésion et le certificat médical à faire remplir et signer par le médecin
- Fiche de renseignements et différentes autorisations parentales
- Le règlement de la cotisation
- Le règlement interne est à lire et à signer par le joueur (se) ou par la famille.

### ARTICLE 6 : Règlement général des membres du club

Quelle que soit la catégorie dans laquelle il entre, tout membre actif de l'association doit respecter le règlement disciplinaire suivant :

**Règles générales** : Chacun de ses membres, à le droit au respect de ses opinions politiques, philosophiques ou religieuses mais s'abstient à l'occasion d'activités en rapport avec la vie associative de toute action de propagande.

**Heures de présence et responsabilité** : Les joueurs mineurs sont sous la responsabilité des entraîneurs à partir du moment où débute l'entraînement jusqu'à la fin de celui-ci. Les sorties avant la fin de l'entraînement ne peuvent être autorisées que sur la présence du responsable légal. Les membres sont tenus de respecter les horaires des entraînements et des compétitions.

**Tenue vestimentaire et comportement** : Une tenue propre et décente sans excentricité est de rigueur lors des entraînements et matchs (dans les 2 cas paire de chaussures propres obligatoire)

Pour les matchs, il est obligatoire de porter le maillot de match fournis par le club. Pour les gardiens Masculins il est obligatoire le port d'une coquille de protection des parties génitales lors des entraînements et des matchs ;

**Comportement** : Il est exigé une attitude correcte dans le cadre associatif propice à des relations positives et harmonieuses entre membres (pas de violence, d'agressivité, etc...)

**Vol** : Il est conseillé aux membres de ne pas venir aux entraînements avec des objets de valeur et des sommes d'argent importantes.

**L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet de valeur ou de sommes d'argent importantes. Tout membre pris en flagrant délit de vol d'objet, d'argent ou de racket sera radié de l'association et conduit à la police.**

**Dégradation de matériel** : Les membres sont responsables du matériel mis à leur disposition. En cas de dégradation volontaire, il sera demandé réparation pour les dommages causés.

**Hygiène** : Les joueurs doivent obligatoirement laisser en état de propreté permanent les vestiaires, locaux et abords immédiats du terrain. Tous détritus (vieux papiers, sachets en plastique, bouteilles vides...) doivent être jetés dans les poubelles.

### ARTICLE 7 : Sanctions

Tout manquement aux règles mentionnées ci-dessus est passible de sanctions disciplinaires. Cependant, certains actes, par leur gravité, peuvent entraîner l'exclusion immédiate et automatique de son auteur de toute activité de l'association jusqu'à comparution devant une commission de discipline par le bureau de l'association.

**Les actes soumis à une instruction sont les suivants :**

- > Propos injurieux, menaces verbales, tentatives de coups, coups volontaires à l'égard d'un officiel, d'un arbitre, d'un joueur adverse, d'un co-équipier, d'un dirigeant ou d'un entraîneur,
- > Vol ou tentative de vol,
- > Dégradation volontaire de matériel appartenant ou non à l'association lors des activités qu'elle a mises en place ou auxquelles elle participe,
- > Tout acte par une voie de fait ou jugé grave par le bureau de l'association.

**Les sanctions disciplinaires prononcées par les structures suivantes :**

- La commission de discipline ou bureau du club, du comité départemental, de la ligue régionale et de la fédération, faits relevant du règlement de la police des terrains, cas d'indiscipline des membres actifs, joueurs, joueuses ou dirigeants.
- Les sanctions financières découlant des sanctions disciplinaires prononcées par les structures ci-dessus devront être remboursés au club (amendes, frais de dû suite à des dégradations, etc...).
- Le non remboursement des sanctions financières entraînera la suspension de la licence et de mutation jusqu'à sa régularisation.

### ARTICLE 8 : Le joueur – La joueuse

La présence aux entraînements est obligatoire (Prévenir l'entraîneur en cas d'indisponibilité). Les horaires des entraînements sont déterminés en début de saison.

Au cours des matchs et lors des entraînements, il est exigé de chacun le respect envers ses partenaires, son entraîneur ou son accompagnateur, ses adversaires, les arbitres, les directeurs de jeu et le public. Chacun doit être conscient qu'un comportement irresponsable peut pénaliser l'équipe et le club dans son ensemble.

Le joueur a un devoir de réserve et de discrétion à l'égard de tous concernant l'activité du club et s'engage à ne pas mettre en cause l'image de celui-ci dans les lieux publics.

Lors des rencontres sportives, les joueurs, quelle que soit leur catégorie d'âge, sont tenus de porter les tenues aux couleurs du club de Handball, et d'accepter la publicité inscrite sur les équipements que leur met à disposition le club.

### ARTICLE 9 : Modification du règlement intérieur

Tout membre de l'association a la possibilité de soumettre au conseil d'administration des modifications de règlement intérieur des membres du club. Le conseil d'administration examine celles-ci et donne une réponse au maximum un mois après réception de la demande. Les modifications sont soit retenues, soit rejetées.



**FFHANDBALL**

## AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné, parent ou représentant légal du mineur ou majeur protégé, autorise l'adhésion de mon enfant à la FFHandball pour les pratiques sollicitées et dans le respect des règlements fédéraux.

En outre, si cela était nécessaire, j'autorise le transfert de mon enfant à l'hôpital par un service d'urgence (pompiers, SAMU) pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie.

Dans le cas où mon enfant sollicite une licence « pratiquant », notamment en compétitions :  
Conformément aux dispositions de l'article R232-52 du Code du sport,

j'autorise

je n'autorise pas



tout préleveur, agréé par l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) ou missionné par la Fédération internationale (IHF) ou la Fédération européenne de handball (EHF), dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur ledit enfant mineur ou le majeur protégé.

*dans ce cas :*

Je reconnais avoir pris connaissance que l'absence d'autorisation parentale pour le mode de prélèvement susvisé est constitutif d'un refus de soumettre mon enfant à ce contrôle antidopage et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires (au minimum 2 ans de suspension ferme pour la 1<sup>re</sup> infraction)

**Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales d'adhésion à la FFHandball et les accepte.**

Nom et prénom du mineur ou majeur protégé :

Nom et prénom du représentant légal :

Nom du club :

Date (jj/mm/aaaa) :

Fait à :

Signature :

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

1, rue Daniel-Costantini, CS 90047 | T. +33 (0)1 56 70 72 72 | [ffhb@ffhandball.net](mailto:ffhb@ffhandball.net)  
9 4 0 4 6 CRÉTEIL Cedex | F. +33 (0)1 56 70 73 00 | [www.ff-handball.org](http://www.ff-handball.org)

Association loi 1901 - N° Siret : 784.544.769.00044 / N° APE : 9319 Z



**FFHANDBALL**

# CERTIFICAT MÉDICAL

(Article L231-2 du code du sport)

Je soussigné(e), docteur

certifie avoir examiné ce jour M. M<sup>me</sup>

né(e) le (jj/mm/aaaa) :

**et n'avoir décelé aucune contre-indication à la pratique du handball en compétition ou en loisir.**

Date (jj/mm/aaaa) :

**Signature et tampon du praticien**  
*obligatoires*

*Données morphologiques facultatives communiquées pour permettre une analyse globale fédérale anonymée :*

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

1, rue Daniel-Costantini, CS 90047 | T. +33 (0)1 56 70 72 72 | [ffhb@ffhandball.net](mailto:ffhb@ffhandball.net)  
94046 CRÉTEIL Cedex | F. +33 (0)1 56 70 73 00 | [www.ff-handball.org](http://www.ff-handball.org)

Association loi 1901 - N° Siret : 784.544.769.00044 / N° APE : 9319 Z



**FFHANDBALL**

## **ATTESTATION - QUESTIONNAIRE DE SANTÉ pour le renouvellement de ma licence Handball**

Dans le cadre de la demande de renouvellement de ma licence auprès de la FFHandball, je soussigné atteste avoir rempli le Questionnaire de santé fixé par arrêté du ministre chargé des sports daté du 20 avril 2017 et publié au *Journal officiel* du 4 mai 2017.

Dans le respect du secret médical, je conserve strictement personnel ledit questionnaire et m'engage à remettre la présente attestation au club au sein duquel je sollicite le renouvellement de ma licence.

Conformément aux dispositions de l'article D. 231-1-4 du Code du sport,

J'ai répondu **NON** à chacune  
des rubriques du  
questionnaire



*dans ce cas : je transmets  
la présente attestation  
au club au sein duquel  
je sollicite le renouvellement  
de ma licence*

J'ai répondu **OUI** à une ou  
plusieurs rubriques du  
questionnaire



*dans ce cas : je suis informé  
que je dois produire à mon club  
un certificat médical attestant  
l'absence de contre-indication  
à la pratique du handball,  
établi après le 1<sup>er</sup> juin.*

**Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions réglementaires de la FFHandball relatives au certificat médical (article 30.2 des règlements généraux et articles 9 à 16 du règlement médical), disponibles dans l'Annuaire sur le [site Internet de la fédération](#)).**

Nom et prénom :

Date (jj/mm/aaaa) :

Fait à :

Signature :

**Dans le cas où le licencié concerné est mineur :**

Nom et prénom du représentant légal :

Date (jj/mm/aaaa) :

Fait à :

Signature :

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

1, rue Daniel-Costantini, CS 90047 | T. +33 (0)1 56 70 72 72 | ffb@ffhandball.net  
94 04 6 CRÉTEIL Cedex | F. +33 (0)1 56 70 73 00 | [www.ff-handball.org](http://www.ff-handball.org)

Association loi 1901 - N° Siret : 784.544.769.00044 / N° APE : 9319 Z



## FFHANDBALL

### Arrêté du 20 avril 2017 relatif au questionnaire de santé exigé pour le renouvellement d'une licence sportive

Le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports,  
Vu le code du sport, notamment ses articles L. 231-2 à L. 231-2-3 et D. 231-1-1 à D. 231-1-5,

Annexe II-22 (Art. A. 231-1) du Code du sport

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé " QS-SPORT "

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

RÉPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES PAR OUI OU PAR NON.		
Durant les douze derniers mois :	OUI	NON
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicquée ?		
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?		
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?		
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?		
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?		
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?		
<b>À ce jour :</b>		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?		
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?		
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?		
<i>NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

1, rue Daniel-Costantini, CS 90047 | T. +33 (0)1 56 70 72 72 | ffb@ffhandball.net  
94046 CRÉTEIL Cedex | F. +33 (0)1 56 70 73 00 | www.ff-handball.org

Association loi 1901 - N° Siret : 784.544.769.00044 / N° APE : 9319 Z